

- 2 MARS 2016

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du mardi 23 février 2016**  
**à 14H30 à La Roche Bernard**

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 23 février 2016 à 14H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine donnant pouvoir à Mr Roger MORAZIN
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine donnant pouvoir à Mme Solène MICHENOT, Présidente
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique donnant pouvoir à Mr Bernard LEBEAU
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du mardi 23 février 2016**  
**à 14H30 à La ROCHE BERNARD**

---

**16 MILIEUX NATURELS :**

**Bassin versant de la Vilaine : flux de phosphore : étude**

La diminution des flux de phosphore arrivant à l'estuaire, et aux cours d'eau et plans d'eau sensibles à l'eutrophisation devient un des objectifs guidant l'action du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) révisé. Pour ce faire, 6 orientations ont été définies :

- limiter les transferts de phosphore vers le réseau hydrographique,
- lutter contre la sur-fertilisation et gérer les boues des stations d'épuration,
- limiter les rejets d'assainissement et les réduire dans les secteurs prioritaires.
- prendre en compte le milieu et le territoire,
- cibler les actions sur des zones prioritaires,
- mieux connaître pour agir.

La disposition 101 du SAGE révisé indique : « une étude visant à définir l'objectif de réduction des flux de phosphore à l'estuaire sera entreprise par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Vilaine l'année suivant la publication du SAGE et présentée à la Commission Locale de l'Eau (CLE). Elle cherchera à identifier les contributions des différents sous-bassins. Le suivi de ces flux pourra être incorporé au tableau de bord. »

La quantification des flux de phosphore demande une expertise scientifique car les flux de phosphore et leur effet sur le milieu sont plus complexes à appréhender que les flux d'azote. Pour cette raison il apparaît opportun que ce travail se réalise dans le cadre d'une convention avec une équipe de recherche (Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) /Institut National de la Recherche Agronomique (INRA).

Trois objectifs sont envisagés :

- Etablir une cartographie des « impacts du phosphore » à l'échelle du bassin versant, en analysant les impacts sur les cours d'eau, les plans d'eau et la Baie de Vilaine afin d'identifier les zones sur lesquelles les limitations des flux de phosphore seraient les plus pertinentes
- Evaluer la contribution des différents sous bassin aux flux de phosphore arrivant en Baie de Vilaine et proposer des modalités d'adaptation des réseaux de suivi.
- A partir de la localisation des impacts et de l'analyse des mécanismes de l'effet du phosphore en fonction des milieux, apporter des éléments de compréhension et de discussion à la CLE sur des objectifs de réduction des concentrations et des flux, ainsi que leur localisation accompagnée d'une expertise de l'effet possible de ces mesures.

Pour parvenir à répondre à ces objectifs une base de données des flux de phosphore sera établie, puis traitée à partir des méthodologies développées dans le projet Trans-P : estimation des flux, indicateurs de flux d'étiage.

Pour renforcer la dimension pédagogique du rendu et des indicateurs créés, l'implication d'élus de la CLE et de représentants des syndicats de bassin sera organisée au sein d'un comité de pilotage. Ce dernier validera les étapes du projet et veillera à ce que le rendu technique soit conforme aux attentes de la CLE.

Cette étude est inscrite dans la convention cadre que l'IAV avec l'agence de l'eau pour la période de 2015-2017. Les méthodes développées lors de ce travail et les résultats qui en découleront pourront être transférables à d'autres territoires ou voir des prolongements qui peuvent intéresser la recherche. Aussi, cette étude peut bénéficier du volet Acquisition et Partage de Connaissance de la Région Bretagne.

Le coût de l'étude est estimé à 50 000 €. Le financement pressenti est de 60% par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, 20 % par le Conseil Régional de Bretagne et 20% par l'IAV.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :**

- décide de mettre en œuvre cette étude phosphore dans le cadre d'une convention à signer avec une équipe de recherche CNRS/INRA, ou à défaut, avec un organisme de portage salarial.
- Charge la Présidente d'effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes

Pour extrait conforme  
La Présidente,

Solène MICHENOT

